

# DÉMOCRATIE !



*Jérôme Karsenti est avocat au Barreau de Paris et ancien membre du Conseil de l'ordre du Barreau du Val-de-Marne. Il exerce essentiellement en droit pénal au sein d'une SCP généraliste dont le siège social est en banlieue parisienne. Militant anti-corruption, et avocat d'une association de lutte contre la corruption, il est très attaché aux questions relatives aux conflits d'intérêts, à la gabegie financière qui peut aussi concerner nos institutions, et aux règles de démocratie et de transparence.*

---

“**P**ourquoi nous, avocat.e.s, nous sentons nous si peu concerné.e.s par cette élection, alors qu'il s'agit de notre instance nationale représentative ? Parce que, pourfendeur.deuse.s des libertés, rédacteur.trice.s de chartes et constitutions, exégètes de la démocratie, nous avons le système représentatif le plus archaïque et aristocratique qui soit.

Nous appelons par cette élection à la refonte du mode de scrutin du CNB, et nous inviterons l'ensemble des avocat.e.s à des Etats généraux de la profession, afin de mettre fin à ce système inique, de deux collèges, un collège ordinal et un collège général. L'Assemblée générale du CNB des 13 et 14 décembre 2013 avait décidé que le collège ordinal ne serait plus composé que des avocat.e.s élu.e.s à la proportionnelle au suffrage universel direct. Curieusement, à la demande de l'Ordre de Paris et de la Conférence des Bâtonniers, le CNB est revenu en Mai 2016 sur cette disposition. Nous nous y sommes opposé.e.s.

Il est temps que les intérêts des avocat.e.s soient défendus par l'ensemble des avocat.e.s de France. Pour notre part, notre revendication reste la même, un.e avocat.e, une voix !”